

Allocations aux anciens combattants—Loi

d'anciens combattants qui doivent sortir de chez eux à l'occasion, pour faire des courses, se rendre à la banque ou faire toute autre transaction habituelle que des citoyens font au cours de leur vie, mais que ces anciens combattants, rendus à un certain âge avancé, ne sont plus capables de faire seuls. Et par conséquent, ce montant de 600 dollars par année par fins de transport leur sera certainement très utile. De plus, nous améliorerons les services offerts à l'heure actuelle, soit les soins à domicile, les soins ambulatoires et les soins en établissement communautaire.

Tout compte fait, l'élargissement du programme pour anciens combattants avancés en âge coûtera quelque 101 millions de dollars. Il s'agit là d'une somme très importante, mais je pense que tous les honorables députés reconnaîtront que ces dépenses sont largement justifiables, non seulement en termes humains, mais aussi en termes de responsabilité financière pour le gouvernement du Canada.

Quelles sont les solutions de rechange au Programme pour anciens combattants avancés en âge? En 1981, 67,000 anciens combattants avaient plus de 76 ans. Ce chiffre doublera d'ici quelques années. Il ne faut pas être expert en gérontologie pour comprendre que bon nombre de ces personnes n'ont plus autant d'autonomie qu'avant. Il ne fait également aucun doute que le besoin en lits pour soins de longue durée augmentera de façon impressionnante au cours des 15 prochaines années. Nous sommes d'avis qu'en ce qui a trait aux soins dispensés aux personnes âgées, on accorde trop d'importance aux soins en établissement dans le domaine des services de santé et des services sociaux, et pas assez d'importance à ces soins, à ces services qui peuvent être offerts à ces personnes à leur domicile même. Et je pense qu'avec le temps, nous devons changer l'ampleur de nos efforts vers ce service à domicile plutôt qu'en établissements hospitaliers.

Monsieur le Président, l'élargissement du Programme pour anciens combattants avancés en âge offre également une autre possibilité qui sera beaucoup moins coûteuse pour le contribuable. Les fonctionnaires du gouvernement du Canada ont calculé qu'en 1991, on dépensera 57 millions de dollars en vertu du Programme pour anciens combattants avancés en âge pour aider quelque 14,000 anciens combattants. En d'autres mots, si l'on utilisait le même montant pour aider des gens qui seraient dans un hôpital, cela ne nous permettrait que d'aider à peine 1,200 anciens combattants, alors que nous pourrions, avec ce nouveau programme, aider non pas 1,200, mais 14,000 anciens combattants.

Monsieur le Président, bien au-delà des avantages financiers du programme pour le gouvernement et les Canadiens, je suis d'avis que les personnes âgées préfèrent de beaucoup qu'en fait on les aide à subvenir à leurs besoins, eux-mêmes, en faisant appel au programme que nous soumettons aujourd'hui.

Lors des débats entourant la loi sur la santé au Canada, un nombre considérable de députés, des deux côtés de la Chambre, ont pressé le gouvernement d'envisager de nouvelles méthodes et de nouvelles approches pour toute la question des services de santé. Tout au long des débats, on a constamment rappelé le coût élevé de l'hospitalisation. Les autorités fédérales et provinciales ont été invitées à trouver des solutions de rechange. On peut, je pense, dire que le ministère des Affaires des anciens combattants a vraiment fait œuvre de pionnier dans ce domaine. Le Programme pour anciens combattants

avancés en âge répond, justement, aux besoins évidents de sa clientèle, mais aussi à des besoins évidents de l'ensemble de la population âgée au Canada.

Monsieur le Président, je suis absolument convaincu que les gens qui s'intéressent au vieillissement de la population canadienne, et qui planifient déjà pour le jour où une grande partie de cette population du pays aura plus de 60, 65 ans, analyseront avec intérêt et avec attention les réalisations de ce programme administré par le ministère des Affaires des anciens combattants. Les anciens combattants vont atteindre un âge avancé avant le reste de la population canadienne. En les aidant aujourd'hui, nous nous préparons à aider d'autres Canadiens, et bon nombre de nos programmes sociaux déjà en place ont été créés à l'origine et d'abord pour les anciens combattants et leurs familles. Je pense que le Programme pour anciens combattants avancés en âge s'inscrit dans cette tradition, et ce que nous voulons faire aujourd'hui pour ces anciens combattants, demain, nous le ferons pour l'ensemble des Canadiens.

Monsieur le Président, le programme que je viens de décrire constitue probablement l'une des dernières grandes suites de mesures que le Canada devra prendre pour respecter son engagement envers les anciens combattants et les personnes à leur charge. Le pays s'est occupé de ses anciens combattants à leur retour du champ de bataille. Il a soigné leurs blessures de guerre. Il les a aidés à se réintégrer à la vie civile et il leur a accordé un soutien pendant qu'ils élevaient leurs familles. Aujourd'hui ces anciens combattants et leurs conjoints sont dans bien des cas des personnes âgées ou sont sur le point de le devenir. Le Canada a la possibilité de leur venir en aide au soir de leur vie. Cette aide, c'est une dette que nous leur devons et c'est un défi que nous nous devons de relever.

Monsieur le Président, la Charte des anciens combattants est un document préparé avec prévoyance par des députés de tous les partis en cette Chambre. Il a reçu l'appui de tous. Je suis convaincu que la Chambre adoptera volontiers des mesures législatives qui en constitueront un autre chapitre empreint de noblesse et certainement à l'honneur de tous les parlementaires qui siègent à la Chambre et qui, j'en suis sûr, approuveront à l'unanimité ce projet de loi.

• (1540)

[Traduction]

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur le Président, je me demande comment la Chambre va pouvoir faire franchir toutes les étapes à ce projet de loi cet après-midi. Nous avons partagé notre temps entre les deux mesures à l'étude, mais nous n'avions pas prévu que le NPD perdrait tout ce temps à faire chasser le député de Spadina (M. Heap) de la Chambre pour une bête histoire de propos antiparlementaires. Nous avons désespérément besoin de ce temps pour en finir avec ce projet de loi.

Je voudrais remercier le ministre de nous avoir présenté les faits. Son discours a certainement été préparé par les hauts fonctionnaires de son ministère. Il était intéressant à écouter et je pense que certaines des précisions qu'il a ajoutées méritaient d'être apportées. Le projet de loi C-39 est la première mesure présentée par le ministre des Affaires des anciens combattants actuel (M. Campbell). Il est regrettable que ses autres fonctions l'aient empêché de venir parler à la Chambre du dernier projet de loi sur les anciens combattants que le gouvernement